



16 février 1879

Le silence

Afin que les sœurs puissent trouver, selon la parole du Saint-Esprit, leur force, leur justice et leur paix dans le silence, il ne sera jamais permis de parler depuis le second coup de Matines jusqu'après la messe de Communauté, à moins d'une pressante nécessité¹.

Mes chères filles,

Je voulais précisément aujourd'hui vous recommander le silence, que vient nous rappeler la lecture de nos règles. Il faut y faire une grande attention. Facilement on se laisse aller sous ce rapport, et une communauté qui a été exacte au silence, déchoit petit à petit si chaque personne se laisse aller à parler dans un lieu ou dans un autre.

Rappelez-vous que pour la perfection c'est un des points les plus importants. Saint François de Sales n'hésitait point à dire que, si on établissait le silence et l'oraison dans une communauté relâchée, il se chargerait de la réforme de cette maison.

Le difficile pour les communautés qui n'ont pas besoin de réforme, est de bien garder le silence. Naturellement on se laisse un peu aller, voici comment : on a une chose nécessaire à dire, entre maîtresses on a souvent besoin de se parler. Au lieu de demander la permission, on la suppose. On commence la conversation, on la reprend dans un autre endroit, on a beaucoup d'apartés.

Autre point : pour les infirmeries, toujours autrefois et fort exactement, on demandait la permission pour aller voir les malades. Aujourd'hui, pour de très petites indispositions on va voir les sœurs, si bien qu'on entend dire : « Telle sœur n'est pas venue me voir », comme si c'était une espèce de nécessité qu'on aille parler à l'infirmerie dès qu'il y a des personnes souffrantes. Là aussi, on doit observer le silence et il faut s'adresser aux supérieures pour demander la permission d'y aller voir les sœurs.

Ensuite on a de petites peines, de petits ennuis dans la vie. On a été grondée, on n'a pas réussi en quelque chose. Une sœur a trouvé que l'on n'a pas bien fait ce dont on était chargée. On a été blâmée par des personnes du dehors, par des personnes du dedans. – Ce n'est qu'à Dieu et à ses supérieures qu'on doit parler de ces choses-là. Saint François de Sales, que je citerai encore, est même sévère sur ce point ; il dit : *Qui se plaint pêche*. Ce n'est pas pour des religieuses qu'il dit cela, c'est, je crois, dans son *Introduction à la vie*

1. Constitutions, chapitre : *Du silence*.

dévote. C'est pourquoi dans nos règles il est recommandé de ne pas se plaindre, de faire à Dieu le sacrifice de ces petites choses.

Quand on a une peine, quelque chose qui *embrouille*, on peut demander à ses supérieures de nous l'expliquer. Mais il ne faut pas que ce soit *hic et nunc*. Il n'est pas nécessaire que ce soit à trois heures, quand la chose est arrivée à deux heures et demie ; c'est être par trop immortifiée. Il faut attendre le moment où les supérieures seront libres. C'est à Dieu qu'il faut en parler jusque-là, lui dire : « Mon Dieu, vous m'avez envoyé cette petite observation, cette mortification, je vais tâcher de la prendre avec humilité et simplicité. Je ne vois pas que j'aie eu tort, que j'aie mal fait, peut-être le verrai-je plus tard », puis se tenir tranquille.

On peut très bien demander à ses supérieures comment s'y prendre pour l'accepter ; mais aller dire à une sœur : « Que c'est ennuyeux ! telle enfant ne veut pas m'obéir... Les personnes du monde se plaignent de mes leçons, je les ai cependant données de telle façon », et cinquante autres choses, ce n'est pas bien. C'est manquer au silence, à la mortification, à cet esprit de perfection que le silence doit établir.

Il ne faut jamais oublier, mes sœurs, que nous avons fait vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, pour acquérir les vertus qui répondent à ces trois vœux et pour tendre à la perfection. Tendre à la perfection selon nos règles, c'est un engagement sacré qui résulte des vœux. Or, le silence, l'humilité, la mortification font partie de la Règle. Il faut donc arriver à la pratique de ces vertus selon la Règle, pour arriver à la perfection.

Quand on sent des mouvements de nature très vifs, il faut d'abord recourir à sa Règle, voir ce qu'elle demande. Il faut prier pour tâcher d'être maître de soi, d'avoir son âme entre les mains, et ne pas suivre tous les mouvements naturels, ne pas se laisser aller à tout ce qu'on éprouve. Ce serait très éloigné de la perfection. Il faut donc commencer par se taire, prier, réfléchir, se mettre dans l'esprit des règles, dans l'esprit d'obéissance, de mortification et d'union à notre Seigneur.

On veut être unie à notre Seigneur !... Comme notre Seigneur a peu parlé !... Comme la Sainte Vierge a peu parlé !... Combien peu de paroles on rapporte d'elle ! Le silence a été le caractère de tous les saints. Ils ont parlé pour le service de Dieu, pour le faire connaître, par esprit de zèle, jamais par esprit de nature ; autrement ils n'auraient pas été des saints.

Ce sont les réflexions dont il faut se nourrir pour se proposer désormais une observance plus exacte du silence.